



Mis à jour le 27-04-2026

Règlement intérieur des séjours 2026 - Récréa'Lion

- ▶ Les places seront validées par ordre d'arrivée et à réception de votre règlement (maximum sous 10 jours calendaires ; passé ce délai la réservation sera annulée) et si uniquement votre dossier familles est mis à jour, COMPLET et soldé de toute dette antérieure.
- ▶ Une notification vous parviendra par mail dès la validation de votre demande.
- ▶ Les tarifs sont Hors frais d'adhésion (20 € par famille) pour l'année 2026/2027. Ceux-ci seront appliqués en sus sur la facturation réelle de l'été.
- ▶ En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raisons médicales (fournir un certificat).
- ▶ Les trousseaux (matériel à emporter, programme d'activités, organisation...) seront à votre disposition sur notre site internet :

<https://recreation.fr/les-camps-dete/>

- ▶ Une réunion d'information et « Questions/Réponses » est prévue le 28/04/2026 à 19h00 dans nos locaux.
- ▶ Selon le séjour choisi, les départs et retours peuvent s'effectuer :
En autocar via une société de transport, en minibus ou automobile conduit par un membre de l'équipe de Récréa'Lion, par les parents en autonomie ou en covoiturage.
Toute inscription au séjour vaut acceptation et autorisation de transport de l'enfant via le mode de transport prévu dans l'organisation.
- ▶ Le programme d'activités peut être modifié en cas d'intempérie/canicule ou cas de force majeure et ne donnera pas lieu à une compensation financière.
- ▶ Pour tout traitement médical (même paracétamol ou homéopathie), une copie de l'ordonnance doit obligatoirement être fournie à l'équipe d'encadrement.
- ▶ Les enfants ayant de l'énurésie nocturne peuvent participer au séjour moyennant une information préalable auprès de l'équipe de d'encadrement et la fourniture du matériel adapté. Néanmoins, l'équipe ne sera ni habilitée ni en capacité d'accueillir des enfants qui ne sont pas « propres » en journée.
- ▶ Un test d'aisance aquatique (ou le Pass nautique, Savoir Nager) peut être demandé préalablement à certaines pratiques (ex : kayak, canoë). *NB : le Brevet de 25 m n'est pas accepté.*
- ▶ En cas d'activité de baignade, les parents doivent signaler à l'équipe d'encadrement le niveau de nage de leur enfant et fournir si besoin des brassards, bouées ou ceintures de sécurité, adaptés et aux normes.
- ▶ Les hébergements s'effectuent sous tentes avec séparation garçons/filles et mineurs/adultes.
- ▶ La communication durant le séjour, s'effectue via les mails et/ou le site « OnDonneDesNouvelles.com ». Nous demandons aux familles de n'utiliser qu'en cas d'urgence le contact téléphonique de l'équipe d'encadrement.